



OIL, SANDALWOOD II*

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 04-19-2019

Date de révision: 05-20-2020

Remplace la fiche: 04-19-2019

Version: 1.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : OIL, SANDALWOOD II*
n° CAS : N/A
Code du produit : 50-8134-02
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

The Lebermuth Company
4004 Technology Drive
46628 South Bend, IN - United States
T 574-259-7000 - F 574-258-7450
info@lebermuth.com - www.lebermuth.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - USA: 800-424-9300 International: +1 703-527-3887 / 1-800-424-9300
CCN 13010

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) Catégorie 4 H332 Nocif par inhalation
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée
Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H332 - Nocif par inhalation

Conseils de prudence (GHS CA) :

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

OIL, SANDALWOOD II*

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
BENZYL BENZOATE	benylate / benzoate / benzoic acid, benzyl ester / benzoic acid, phenylmethyl ester / benzyl alcohol, benzoic ester / benzyl benzenecarboxylate / benzyl benzoate / benzyl benzoate USP 600040 / benzyl phenylformate / benzylets / FEMA number 2138	(n° CAS) 120-51-4	>= 50	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302
DIETHYL PHTHALATE	1,2-benzene dicarboxylic acid diethyl ester / 1,2-benzenedicarboxylic acid, diethyl ester / ANOZOL / BISOFLEX DEP / DEP(=diethyl phthalate) / diethyl 1,2-benzenedicarboxylate / diethyl phthalate / diethyl-o-phthalate / diethyl-ortho-phthalate / di-n-ethyl phthalate / di-normal-ethyl phthalate / DPX-F5384 / ESTOL 1550 / ethyl phthalate / KODAFLEX DEP / NEANTINE / o-benzenedicarboxylic acid diethyl ester / o-phthalic acid diethyl ester / ortho-benzenedicarboxylic acid diethyl ester / ortho-phthalic acid diethyl ester / PALATINOL A / PALATINOL A (R) / phthalic acid diethyl ester / phthalic acid ethyl ester / PHTHALOL / PLACIDOL E / SOLVANOL	(n° CAS) 84-66-2	10 - 25	Acute Tox. 3 (Inhalation:vapeurs), H331
CEDARWOOD OIL		(n° CAS) 68990-83-0	1 - 5	Asp. Tox. 1, H304
2-Ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-2-buten-1-ol		(n° CAS) 28219-61-6	1 - 5	Eye Irrit. 2A, H319
5-(2,2,3-Trimethyl-3-cyclopentenyl)-3-methylpentan-2-ol		(n° CAS) 65113-99-7	1 - 5	Eye Irrit. 2A, H319
3-(5,5,6-Trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl)cyclohexan-1-ol		(n° CAS) 3407-42-9	2,328 - 2,619	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
SANDALWOOD OIL		(n° CAS) 8006-87-9	1 - 5	Skin Sens. 1, H317
STYRALLYL ACETATE		(n° CAS) 93-92-5	0,1 - 1	Non classé
ISOPROPYL MYRISTATE	1-methylethyltetradecanoate / 1-tridecane carboxylic acid, isopropyl ester / bisomel / crodacol IPM / crodamol IPM / deltyl extra / emcol-IM / emerest 2314 / estergel / IPM / isomyst / isopropyl myristate / isopropyl tetradecanoate / isopropylmyristate D-50 / isopropylmyristate NF / ja-fa IPM / kessco IPM / kessco isopropyl myristate / kesscomir / myristic acid isopropyl ester / plymoutm IPM / promyr / sinnoester MIP / starfol IPM / stepan D-50 / tegester / tetradecanoic acid 1-methylethyl ester / tetradecanoic acid isopropyl ester / tetradecanoic acid, 1-methylethyl ester / tetradecanoic acid, isopropyl / unimate IPM / wickenol 101	(n° CAS) 110-27-0	0,291 - 0,582	Non classé
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta-γ-2-benzopyran		(n° CAS) 1222-05-5	0,1 - 1	Flam. Liq. 4, H227

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

OIL, SANDALWOOD II*

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DIETHYL PHTHALATE (84-66-2)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Diethyl phthalate
ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Remarque (ACGIH)	URT irr

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

OIL, SANDALWOOD II*

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Mélange contenant un ou plusieurs composants ayant les couleurs suivantes: White Colourless
Odeur	: Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Mild odour Pleasant odour Aromatic odour Odourless
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 137 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,085 (1,075 - 1,095)
Solubilité	: Insoluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	: 1,54 (1,530 - 1,550)
----------------------	------------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Nocif par inhalation.

ATE CA (vapeurs)	13,544 mg/l/4h
------------------	----------------

OIL, SANDALWOOD II*

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

BENZYL BENZOATE (120-51-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male/female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	1500 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2 ml/kg (Modification of Draize 1959 method, 4 h, Rabbit, Experimental value, Dermal)
DL50 voie cutanée	4000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	1500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	4000 mg/kg de poids corporel

DIETHYL PHTHALATE (DEP) (84-66-2)	
DL50 orale rat	8600 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 7940 mg/kg (Rabbit, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5 mg/l (4 h, Rat, Inhalation)
ATE CA (oral)	8600 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	3 mg/l/4h

ISO BORNYL CYCLOHEXANOL (3407-42-9)	
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	4,5 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	4,5 mg/l/4h

ISOPROPYL MYRISTATE (110-27-0)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (Rabbit, Dermal)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

BENZYL BENZOATE (120-51-4)	
CL50 poisson 1	2,32 mg/l (EU Method C.1, 96 h, Danio rerio, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 Daphnie 1	3,09 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
EC50 72h algae 1	0,475 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Growth rate)
BCF poissons 1	2,286 (BCFBAF v3.00, Pisces, QSAR)
Log Pow	3,97 (Experimental value, 25 °C)
Log Koc	3,8 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value)

OIL, SANDALWOOD II*

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DIETHYL PHTHALATE (DEP) (84-66-2)	
CL50 poisson 1	17 ppm (96 h, Pimephales promelas, Flow-through system)
CE50 Daphnie 1	52 mg/l (48 h, Daphnia magna)
EC50 72h algae 1	23 mg/l (Scenedesmus subspicatus, Growth)
BCF poissons 1	15 - 16 (Mugil cephalus)
BCF poisson 2	117,5 (504 h, Lepomis macrochirus)
BCF autres organismes aquatiques 1	1100 ppb (Ostreidae, Fresh weight)
BCF autres organismes aquatiques 2	340 - 450 ppb (Lamellibranchiata, Fresh weight)
Log Pow	1,4 - 2,82

ISOPROPYL MYRISTATE (110-27-0)	
CL50 poisson 1	8400 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Brachydanio rerio)
CE50 Daphnie 1	100 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna)
Log Pow	7,17 (Estimated value)

12.2. Persistance et dégradabilité

BENZYL BENZOATE (120-51-4)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

DIETHYL PHTHALATE (DEP) (84-66-2)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil. Readily biodegradable in water.

ISOPROPYL MYRISTATE (110-27-0)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,74 g O ₂ /g substance
DThO	2,9 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

BENZYL BENZOATE (120-51-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
BCF poissons 1	2,286 (BCFBAF v3.00, Pisces, QSAR)
Log Pow	3,97 (Experimental value, 25 °C)
Log Koc	3,8 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value)

DIETHYL PHTHALATE (DEP) (84-66-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
BCF poissons 1	15 - 16 (Mugil cephalus)
BCF poisson 2	117,5 (504 h, Lepomis macrochirus)
BCF autres organismes aquatiques 1	1100 ppb (Ostreidae, Fresh weight)
BCF autres organismes aquatiques 2	340 - 450 ppb (Lamellibranchiata, Fresh weight)
Log Pow	1,4 - 2,82

ISOPROPYL MYRISTATE (110-27-0)	
Log Pow	7,17 (Estimated value)

12.4. Mobilité dans le sol

BENZYL BENZOATE (120-51-4)	
Tension de surface	0,027 N/m (210 °C)
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Log Koc	3,8 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value)
Log Pow	3,97 (Experimental value, 25 °C)

DIETHYL PHTHALATE (DEP) (84-66-2)	
Tension de surface	0,0375 N/m (20 °C)
Log Pow	1,4 - 2,82

ISOPROPYL MYRISTATE (110-27-0)	
Log Pow	7,17 (Estimated value)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

OIL, SANDALWOOD II*

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

BACDANOL (28219-61-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

BENZYL BENZOATE (120-51-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

DIETHYL PHTHALATE (DEP) (84-66-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

GALAXOLIDE PURE (1222-05-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

GARDENOL (STYRALLYL ACETATE) (93-92-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

SANDALORE (65113-99-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

CEDARWOOD TEXAS WHITE OIL (68990-83-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

SANDALWOOD INDIAN (8006-87-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

ISO BORNYL CYCLOHEXANOL (3407-42-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

ISOPROPYL MYRISTATE (110-27-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

BACDANOL (28219-61-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

BENZYL BENZOATE (120-51-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

DIETHYL PHTHALATE (DEP) (84-66-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

GALAXOLIDE PURE (1222-05-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

GARDENOL (STYRALLYL ACETATE) (93-92-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

OIL, SANDALWOOD II*

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SANDALORE (65113-99-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

CEDARWOOD TEXAS WHITE OIL (68990-83-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SANDALWOOD INDIAN (8006-87-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

ISO BORNYL CYCLOHEXANOL (3407-42-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

ISOPROPYL MYRISTATE (110-27-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SECTION 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)
Date d'émission : 04-19-2019
Date de révision : 05-20-2020
Remplace la fiche : 04-19-2019

Textes complet des phrases H:

H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation

FDS Canada (GHS)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.